

# COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 03 novembre 2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 03 novembre 2022.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	21
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et excusés	2
Membres ayant donné pouvoir	0

**Membres présents** : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DESFAUDAIS Prisca, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, JUEL Madeleine, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, VAUGELADE Martine.

**Membres absents** : HYAU Samuel

**Membres excusés** : THOMAS Jean-Paul

**Membres ayant donné pouvoir** : NEANT

**Secrétaire de séance** : DUVAL Estelle

### Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 10/10/2022

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 10/10/2022.

### Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Maison citoyenne – Demande d'un Fonds de concours à la Cdc Pré-Bocage Intercom
- Décision modificative pour l'acquisition de nouveaux livres pour la médiathèque (éligible FCTVA)
- Décision modificative pour la perception du FCTVA du marché « maison citoyenne » (écritures internes)
- Décision modificative pour l'acquisition d'un désherbeur pour l'entretien des cimetières
- Réhabilitation du centre de secours de Caumont-sur-Aure
- Devis pour des travaux de voirie (commission des travaux)
- Devis SAUR – Branchement eau potable Lotissement de l'ancienne gare

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité des membres présents (Mme JUEL, arrivée à 20h26, n'a pas pris part au vote).

## Administration générale

### 1. Parole est donnée aux représentants des services de La Poste

La direction de la Poste nous a fait part des mutations profondes auxquelles elle est confrontée tant dans le domaine courrier-colis, mais également bancaire du fait d'un changement de comportement des clients et notamment depuis les dernières crises sanitaires.

Concernant la présence postale sur le territoire de notre commune, le contrat tripartite signé entre l'Association des Maires de France, l'Etat et La Poste s'achève le **31/12/2022** et fait actuellement l'objet de discussions et fera l'objet d'un nouveau contrat à compter du début de l'année 2023.

Concernant l'activité du bureau de Caumont-sur-Aure, sis rue de Strasbourg à Caumont-l'Eventé, la fréquentation constatée est d'environ 30 clients par jour pour moins d'une heure d'activité quotidienne. Un volume horaire d'ouverture du bureau de Poste à 12h ne paraît pas adapté.

**Plusieurs solutions peuvent être envisagées :**

- a) La Poste Relais, consistant à équiper un commerçant local d'un point de services Postaux,
- b) L'agence postale intercommunale : tenue par un personnel intercommunal, local mis à disposition par la commune qui doit en assurer le bon fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphone, etc.),

En contrepartie, la Poste s'engage :

- à verser à la communauté une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 1 209€,
- à participer à hauteur de 15 000/20 000€ à la réalisation de travaux d'aménagement,
- à maintenir pendant deux ans le loyer actuel, soit 1 263,51€/trimestre, révision annuelle au 01/07

### **Décision du conseil** :

Par 18 voix pour (Mme JUEL, arrivée à 20h26, n'a pas pris part au vote), 2 voix contre (Mmes DUVAL et LESENECHAL), et 2 abstentions (Mmes BOUVIER et MOREAU)

Mise à disposition de La Poste de locaux communaux adaptés à l'installation d'une agence postale intercommunale. Adopté à la majorité des voix.

**Observations** : Mme MOREAU : choix imposé, la commune ne peut que créer une agence postale.

M. PORET : demande une réponse immédiate de La Poste sur nos problèmes d'adressage ; réponse promise par La Poste pour la fin de la semaine. **A suivre.**

## **2. Avenant à la convention du dispositif « Petits déjeuners » 2022/2023**

Il s'agit de formaliser le renouvellement du partenariat entre la commune et l'Education nationale par un avenant à la convention initiale. La participation financière de l'Etat s'élève à **1 092 €**.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité des membres présents (Mme JUEL, arrivée à 20h26, n'a pas pris part au vote).

**Observations** : Mme VAUGELADE : possibilité de ne pas reconduire cette convention tous les ans.

## **3. Modification de la régie de recettes**

Le maire rappelle au conseil la délibération N° 2021\_10-112, prise en séance du conseil le 11/10/2021 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

La régie de recettes actuelle encaisse le produit des locations des salles polyvalentes des trois communes historiques, le maire propose au conseil d'y apporter les modifications suivantes :

Régie de recettes « médiathèque municipale » : Vente de livres, remboursement de livres perdus, etc.

Régie de recettes « Atelier FabLab » : Inscription, participation, etc.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité des membres présents (Mme JUEL, arrivée à 20h26, n'a pas pris part au vote).

## **4. SMAEP de Caumont-l'Eventé – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable 2021**

**Décision du conseil** : RPQS d'eau potable 2021 adopté à l'unanimité.

### **Observations** :

Prise de parole de M. MAHE :

Comment l'eau du robinet est-elle surveillée en France ?

L'eau en France est très surveillée :

**L'Europe** édicte les normes de qualité selon les meilleurs référentiels sur la planète (OMS), et ces normes, notamment précisées dans la directive Eau potable, sont transposées puis appliquées en France ;

**Les Agences régionales de Santé (ARS)** effectuent 18 millions d'analyses par an, un chiffre en augmentation de 30% en 10 ans ;

**Les Collectivités locales**, qui sont les autorités organisatrices, propriétaires des infrastructures et responsables des services publics de l'eau, décident des investissements, de la politique locale de l'eau et de certaines actions préventives autour des captages ;

**Les entreprises de l'eau**, qui lorsqu'elles gèrent le service d'eau pour certaines collectivités locales, assurent la potabilisation et alertent la population si nécessaire. Elles effectuent 9 millions d'analyses de l'eau, en complément de celles de l'ARS.

## 5. Convention de prêt

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2022\_06-056 du 13/06/2022 approuvant l'octroi d'un prêt communal de **35 000€** aux gérants de la future Résidence Autonomie pour finaliser leur plan de financement pour la réhabilitation de l'ancienne maison de retraite de Caumont en résidence autonomie. Il présente à l'assemblée la convention de prêt passée entre la commune de Caumont-sur-Aure et la SCI PMP, Résidence Autonomie « Fleur de Lys » au 27 route de Caen à Caumont, représentée par M. Pierre-Marie SERGEANT et Mme Pauline LIETARD épouse SERGEANT, co-gérants, demeurant Résidence Les Sorbiers à Caumont-l'Eventé.

### Observations :

M. PORET : ajouter une clause en cas de décès des emprunteurs et une clause de garantie à titre personnel.

**Décision du conseil :** adopté à l'unanimité mais ajouter les clauses demandées par M. PORET.

### Budget – M. GENNEVIEVE, maire délégué de La Vacquerie

## 6. Révision des tarifs de location des salles polyvalentes

Actuellement :

Salles	Occasions	Caumont-l'Eventé	Livry	La Vacquerie
Salle des fêtes	Obsèques	Gratuit commune 50€ hors communes	Gratuit commune 50€ hors communes	Gratuit commune 50€ hors communes
	1 journée / Vin d'honneur	50€ commune 100€ hors commune	50€ commune 100€ hors commune	50€ commune 100€ hors commune
	WE (vendredi 17h au lundi matin)	200€ commune 450€ hors commune	200€ commune 450€ hors commune	200€ commune 300€ hors commune
	Associations communales	Gratuite 2 fois/an par association	Gratuite 2 fois/an par association	Gratuite 2 fois/an par association
	Employés communaux	Gratuite 1 fois/an	Gratuite 1 fois/an	Gratuite 1 fois/an
	Elus non indemnisés	Gratuite 1 fois/an	Gratuite 1 fois/an	Gratuite 1 fois/an
	Electricité / Chauffage	En plus selon relevé	En plus selon relevé	En plus selon relevé
	Vaisselle cassée	Selon tarifs en salle		
	Caution ménage	100 €	100 €	100 €
	Caution salle	1000 €	1 000 €	1 000 €
Nombres de personnes	230	150	230	
Halle Caumont	1 journée / Vin d'honneur	50 € commune	50 € commune	50 € commune
	Electricité	En plus du relevé	En plus du relevé	En plus du relevé
	Caution ménage	100€	100€	100€
	Caution salle	1000 €	1 000 €	1 000 €
Salle des associations	Plus de location aux particuliers			

### Décision du conseil :

Sujet reporté, à voir en commission.

M. LARUE et Mme DUVAL auront la charge de ce dossier. **A suivre.**

## 7. Entretien ménager et gestion des cloches de l'église de Livry

Le maire rappelle au conseil la décision prise en séance le 13/09/21 octroyant à M. LEROY un bon d'achat de **200€** pour l'entretien ménager et la gestion des cloches de l'église de Livry.

**Décision du conseil :** adopté à l'unanimité (budget CCAS)

## 8. Animation « Père Noël »

Le maire propose d'octroyer à M. GROULT, en charge de l'animation « Père Noël », un bon d'achat de **200€** pour sa prestation.

**Décision du conseil :** adopté à l'unanimité (budget CCAS)

## 9. Compte rendu

**A partir de maintenant jusqu'à la fin d'année scolaire** : l'APE organise la collecte des papiers (pour le renouvellement des livres de la bibliothèque de l'école) – A déposer dans les deux cours des écoles.

**17 novembre** : Soirée Beaujolais à partir de 19h30

**18 novembre** : Visite de la maison citoyenne à 17h30 (Elus – Conseil Municipal Des Jeunes)

**19 novembre** : Nouvelle création dans le Créa'Bus 2.0. "**L'Imaginarium**" 16h - Caumont sur Aure (14) place de la Mairie

**20 novembre** : Randonnées Caumontaises

**27 novembre** : Repas des aînés à Caumont

**4 décembre** : Salon gastronomique

**9 et 10 décembre** : Animation de Noël

### **RAPPEL - INFO :**

Appel aux bénévoles pour le fonctionnement de la médiathèque et la micro-folie : candidater : [mediatheque@caumont-sur-aure.fr](mailto:mediatheque@caumont-sur-aure.fr)

## Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – M. PORET, maire délégué de Livry

### 10. Lancement d'une étude pour les travaux de viabilisation du futur lotissement Rue Thiers à Caumont

**Décision du conseil** : demander au moins deux études, voir avec les Cabinets de géomètres-experts CAVOIT et GUIMARD, ou autres. **A suivre.**

### 11. Devis pour le branchement en eau potable - Lotissement de l'ancienne gare – Tranche III

Dans le cadre de la viabilisation de la dernière tranche du Lotissement de l'ancienne gare à Caumont-l'Éventé, le maire présente au conseil devis établi par la SAUR SAS à Coutances, pour le branchement en eau potables des parcelles 13, 14, 15 et 16, pour un montant de **888,19€ HT, 1 065,82€ TTC.**

Ce devis comprend :

- Le branchement en eau potable et le raccordement sur une conduite d'eau potable existante
- Le terrassement, remblaiement et la fourniture des pièces de raccordement sont à la charge de la collectivité.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## Maison citoyenne

### 12. Réhabilitation et extension de l'ancienne école maternelle en maison citoyenne - Révision du budget initial

Le maire rappelle la délibération N°2021\_03-032 du 08/03/2021 approuvant le budget prévisionnel des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école maternelle en maison citoyenne.

Au vu de la situation actuelle, il est nécessaire de revoir le bilan global d'opération. En effet, beaucoup d'entreprises demandent à revoir leur prix donné lors de la consultation en raison des tarifs appliqués par leur fournisseur.

Notre mandataire public, la SHEMA, propose une augmentation de **97 703,00€ HT** réparti entre la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom et la commune de Caumont-sur-Aure, à savoir :

INVESTISSEMENT PREVISIONNEL	Base	PU / Taux	€HT	TVA	€TTC
<b>D10-Acquisitions</b>			-	-	#NOM?
201-Études préalables / diagnostics techniques			-	-	-
202-Études géotechniques			5 417	1 083	6 500
203-Archéologie			-	-	-
204-Études générales programmation			13 575	2 715	16 290
205-Levés topographiques (façades)				-	-
209-Autres études				-	-
<b>D20-Études</b>			<b>18 992</b>	<b>3 798</b>	<b>22 790</b>
300-MOE			143 354	28 671	172 025
301-CT			7 000	1 400	8 400
302-SPS			4 000	800	4 800
309-Autres honoraires (primes consultation)			300	60	360
<b>D30-Honoraires</b>			<b>154 654</b>	<b>30 931</b>	<b>185 585</b>
400-Bâtiment	500	3 755 €	1 877 620	375 524	2 253 145
401-Concessionnaires/Branchements			15 000	3 000	18 000
402-VRD	1 354	37 €	49 692	9 938	59 630
403-Mise en état des sols, démolition			-	-	-
409-Révisions, actualisations, aléas et Imprévus	1 927 312 €	8,00%	154 185	30 837	185 022
<b>D40-Travaux</b>	<b>500 m² SDP</b>	<b>4 193 €HT/m²</b>	<b>2 096 497</b>	<b>419 299</b>	<b>2 515 797</b>
500-Frais AO			7 000	1 400	8 400
501-Reprographie / constat huissier				-	-
502-DO/CNR/TRC	2 689 882 €	1,80%	29 000		29 000
503-Taxes sur PC	264 500	2,50%	6 612		6 612
504-Fonds de concours				-	-
509-Autres frais (mobilier, signalétique)			810	162	972
<b>D50-Frais divers</b>			<b>43 422</b>	<b>1 562</b>	<b>44 984</b>
<b>D55-Commercialisation</b>			-	-	-
<b>D60-Charges de gestion</b>			-	-	-
700-Rémunération société	2 251 151 €	2,27%	51 000	10 200	61 200
702-Rémunération sur clôture d'opération				-	-
<b>D70-Rémunération société AMO</b>			<b>51 000</b>	<b>10 200</b>	<b>61 200</b>
800-Intérêts emprunt n°1					-
800-Intérêts sur ligne de trésorerie	2 313 565 €	1,00%	23 136		23 136
<b>D80-Frais financiers intercalaires</b>			<b>23 136</b>	-	<b>23 136</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>500 m² SDP</b>	<b>4 775 €HT/m²</b>	<b>2 387 701</b>	<b>465 791</b>	<b>2 853 491</b>

Date de valeur (date de chiffrage de l'architecte)

Part PBI	34%	291 139
Part Mairie Caumont sur Aure	66%	565 152

**Décision du conseil** : Accepte le nouveau bilan global d'opération pour la réhabilitation et l'extension de l'ancienne école maternelle en maison citoyenne, pour un montant HT de **2 387 701,00€**. Adopté à l'unanimité.

### Travaux – Personnel – M. ROHAUT, adjoint au maire

## 13. Renouvellement du contrat de location des décorations de Noël pour 2023/2028

Le maire rappelle au conseil que le contrat « Pack Illumination », signé le 15 juin 2017 avec la SARL NAXIA à St Manvieu Norrey pour une durée de 6 ans, est arrivé à son terme.

**Décision du conseil** : sujet reporté, à étudier en commission. **A suivre.**

## 14. Réduction de l'amplitude des illuminations de Noël

Vu le contexte actuel, le conseil municipal prend la décision de réduire la période d'illumination passant de 5 à **4 semaines** et d'en diminuer l'amplitude horaire. **Elles scintilleront de la tombée de nuit à 22h00, à l'exception du 24 et du 31 décembre où la commune sera illuminée jusqu'à minuit.**

**Décision du conseil** : accord à l'unanimité.

## 15. Aménagement des sols des aires de jeux

Le maire présente au conseil municipal les devis établis par COMAT & VALCO, à Béziers 34536, pour l'aménagement du sol des aires de jeux, à savoir :

- Sable : 9 500,00€ HT, 11 400,00€ TTC
- Gravillons : 10 800,00€ HT, 12 960,00€ TTC
- Dalles amortissantes : 12 700,00€ HT, 15 240€ TTC

**Décision du conseil** : dalles amortissantes pour un montant de **12 700,00€ HT, 15 240€ TTC**. Adopté à l'unanimité.

## 16. Décision modificative – Aménagement des sols des aires de jeux

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2188-1236	15 240€	
Investissement	21	2152-1175	- 15 240€	

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 17. Réhabilitation énergétique du logement communal de la commune déléguée de Livry

Le maire présente au conseil devis établi par l'entreprise Christian MARGUERITE pour la rénovation du logement communal sis Le bourg à Livry, pour un montant de **12 542,69 € TTC**.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 18. Remplacement de portes et fenêtres Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont

Le maire présente au conseil devis établi par la SA B'PLAST à Agneaux, pour le remplacement de fenêtres à l'école élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont-l'Eventé, pour un montant de **18 539,62€ HT, 22 247,54€ TTC**.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 19. Devis pour la remise à niveau de pavés rue de la Ferrière à Caumont

Le maire présente au conseil devis établi par la SARL LAIR EX Transports à Caumont-l'Eventé, pour la remise à niveau de pavés rue de la Ferrière à Caumont-l'Eventé pour un montant de **1 976,00€ HT, 2 371,20€ TTC**.

Ce devis comprend :

- Le démontage des pavés, le nettoyage, le renforcement du sol en béton et la remise en place des pavés avec joint ciment.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 20. Devis pour la réfection de la cour de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne à Caumont

Le maire présente au conseil devis établi par la SARL LAIR EX Transports à Caumont-l'Eventé, pour la réfection de la cour de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne de Caumont-l'Eventé, pour un montant de **15 238,90€ HT, 18 286,68€ TTC**.

Ce devis comprend :

- Le terrassement et l'évacuation de l'ancien enrobé et décapage de la cour de 268,85m<sup>2</sup> et mise à niveau,
- Le dessouchage d'un arbre et évacuation,
- L'apport et la mise en place d'un géotextile et d'un remblai avec compactage,
- L'apport et la mise en place d'un enrobé à chaud noir.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 21. Devis pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales à La Martinière à Caumont-l'Eventé

Le maire présente au conseil devis établi par la SARL LAIR EX Transports à Caumont-l'Eventé, pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales à La Martinière à Caumont-l'Eventé, pour un montant de **1 273,20€ HT, 1 527,84€ TTC.**

Ce devis comprend :

- La pose d'une canalisation d'eaux pluviales avec des caniveaux CC1 et remise en état en enrobé à chaud

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 22. Devis pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales au Douet Baron à Caumont-l'Eventé

Le maire présente au conseil devis établi par la SARL LAIR EX Transports à Caumont-l'Eventé, pour la pose d'une canalisation d'eaux pluviales au Douet Baron à Caumont-l'Eventé, pour un montant de **3 404,40€ HT, 4 085,28€ TTC.**

Ce devis comprend :

- La pose d'une canalisation d'eaux pluviales avec des caniveaux CC1 et remise en état en enrobé à chaud

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 23. Devis pour la reprise de bordures rue Chanzy à Caumont-l'Eventé

Le maire présente au conseil devis établi par la SAS EUROVIA à Blainville sur Orne, pour la reprise de bordures et caniveaux rue Chanzy à Caumont-l'Eventé, pour un montant de **3 899,50€ HT, 4 679,40€ TTC.**

Ce devis comprend :

- La dépose et la repose de bordures en granit, de caniveaux en pavés, de dalles podotactiles et la reprise d'enrobé

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 24. Devis pour l'achat d'un désherbeur pour l'entretien des cimetières

Le maire présente au conseil devis établi par la SAS CHIVOT Verts Loisirs à Rots, pour l'acquisition d'un désherbeur mécanique pour un montant de **4 680,00€ TTC, 3 900,00€ HT.**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 25. Décision modificative – Acquisition d'un désherbeur mécanique

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2158-123	4 900€	
Investissement	21	21318-1229	- 4 900€	

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 26. SDEC Energie – Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

L'éclairage public sera **interrompu la nuit de 21h30 à 6h30** dès que les horloges astronomiques seront installées,

**Maintien l'éclairage public toute la nuit les 24 et 31 décembre.**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 27. Détermination des ratios 2023 fixant les taux de promotions pour les avancements de grades

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Filières	Grades d'avancement	Ratios
Technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## 28. Renouvellement d'un CDD d'adjoint d'animation

Vu la délibération N°2020\_02-028 en date du 10/02/2020 créant l'emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet 17/35<sup>ème</sup>,

Vu le contrat à durée déterminée (CDD) portant nomination d'un agent contractuel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il propose de renouveler ce contrat dans les mêmes termes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée d'un an, ce contrat ne pourra être renouvelé.

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

## Assainissement

## 29. Groupement de commandes entre le SMAEP de Caumont et la commune pour la réhabilitation du réseau assainissement des EU et du réseau EP Place St Clair à Caumont

Monsieur MAHE, conseiller municipal, président du SMAEP, présente à l'assemblée un projet de convention de groupement de commandes pour l'appel d'offres des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction potable et d'eaux usées de la Place St Clair à Caumont-l'Eventé.

Pour chacune des consultations de la présente convention, la procédure consiste à lancer une mise en concurrence unique et à retenir l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour les prestations suivantes :

### **Pour le réseau d'eau potable lié au SMAEP de Caumont-l'Eventé**

- La réalisation des tranchées, la fourniture et la pose du réseau d'eau potable lié à la distribution (canalisations, branchements et ouvrages annexes), ainsi que les réfections de voirie des tranchées.

### **Pour le réseau d'assainissement des eaux usées liés à la commune de Caumont-sur-Aure**

- La réalisation des tranchées, la fourniture et la pose du réseau d'assainissement des eaux usées (canalisations, branchements et ouvrages annexes), ainsi que les réfections de voirie des tranchées.

Le SMAEP de Caumont-l'Eventé est désigné comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

La commission d'appel d'offres du groupement sera ainsi constituée :

1- SMAEP de Caumont-l'Eventé :

Titulaire : Roger MAHE

Suppléant : Jean-Marie MAHIEUX

2- Commune de Caumont-sur-Aure :

Titulaire : Christophe LE BOULANGER

Suppléant : Bérengère MOREAU

Les dépenses afférentes aux frais de coordination de sécurité et la mise en concurrence seront réglées par les maîtres d'ouvrages par moitié.

Les frais seront payés par le SMAEP de Caumont-l'Eventé, la commune de Caumont-sur-Aure remboursera au SMAEP sa participation sur présentation des factures dûment acquittées.

**Décision du conseil** : adopté à la majorité des voix (M. MAHE, conseiller municipal, président du SMAEP, n'a pas pris part au vote).

## 30. Maison citoyenne – Demande d'un fonds de concours à la Cdc Pré-Bocage Intercom

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école maternelle de Caumont-sur-Aure en maison citoyenne, la commune de Caumont-sur-Aure envisage de demander un fonds de concours à Pré-Bocage Intercom pour la réalisation du projet.

La répartition des surfaces entre la mairie de Caumont-sur-Aure et Pré-Bocage Intercom étant la suivante (voir tableau ci-dessous), il est proposé que le reste à charge de l'opération soit porté à 66% par la mairie de Caumont et à 34% par Pré-Bocage Intercom via le versement d'un fonds de concours.

REPARTITION DES SURFACES	Surface bâtiment		
		m <sup>2</sup>	%
	Total surface mairie	347,40	66%
	Total surface PBI	180,49	34%
	Total surfaces privatives	527,89	100%
Total surfaces communes	295,82		
<b>Total surface bâtiment</b>	<b>823,71</b>		

La réalisation de l'opération a été confiée à la SHEMA. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'opération avec le montant maximum de dépenses qui ne pourra être dépassé par la SHEMA.

BILAN OPERATION MAISON CITOYENNE CAUMONT SUR AURE					
Dépenses HT			Recettes HT		
TRAVAUX ET PROJET	2 387 702,00 €		Etat	35,1%	838 242,00 €
			CD 14	13,3%	318 234,00 €
			DGD	10,7%	254 934,34 €
			region	0,0%	- €
			CAF	5,0%	120 000,00 €
			RESTE A CHARGE		856 291,66 €
TOTAL DEPENSES	2 387 702,00 €		TOTAL RECETTES	100%	2 387 702,00 €

Ainsi, si l'intégralité de l'enveloppe est consommée par la SHEMA, le reste à charge pour les deux collectivités est de 856 291,66 €.

Soit, avec la clé de répartition envisagée plus haut, un reste à charge de :

- 565 152,50 € pour la mairie de Caumont, soit 66% du reste à charge
- 291 139,16 € pour Pré-Bocage Intercom, soit 34% du reste à charge

Début décembre, le coût total de l'opération sera établi par la SHEMA. Ce bilan d'opération servira de base de calcul à la demande de fonds de concours qu'il vous est proposé de formuler à Pré-Bocage Intercom. **Le montant du fonds de concours correspondra à 34% du reste à charge et ne pourra être supérieur à 291 139,00 €.**

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

### 31. Décision modificative – Perception du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) du marché « maison citoyenne »

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	041	238		1 516 502,00€
Investissement	041	2313	1 516 502,00€	

**Décision du conseil** : adopté à l'unanimité.

### 32. Réhabilitation de la caserne du centre de secours

Le maire donne lecture du courrier transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados (SDIS), en date du 07/11/2022, sollicitant un fonds de concours pour la rénovation extérieure du centre de secours.

Le projet initialement, chiffré à 300 000€ en 2019, puis à 350 000€ en 2021, est maintenant de 503 000€. L'option qui consiste à améliorer et rénover l'extérieur du centre de secours représente à elle seule 103 788€. Cette option n'est pas strictement nécessaire au bon fonctionnement technique du centre.

Si la commune souhaite maintenir cette option, le SDIS propose une participation à hauteur de 50%, soit 51 894,00 €, réparti éventuellement sur deux exercices.

Toutefois les travaux d'embellissement du centre sont importants, d'autant que la caserne est située dans un environnement en pleine rénovation : nouveaux logements, place de l'ancienne gare aménagée, futur parking du cimetière...et il semble de ce fait important que ces travaux puissent se faire.

**Décision du conseil** : participation aux travaux à hauteur de **20 000,00€**, sur deux exercices budgétaires, 2023 et 2024. Adopté à l'unanimité.

### **33. Subventions 2022 - Ajout**

Le maire rappelle la délibération N°2022\_04-034 du 11/04/2022 listant les subventions versées aux associations pour l'année 2022.

La condition sine qua non pour obtenir une subvention est le dépôt d'une demande en mairie en temps voulu.

Il s'avère que la demande, déposée par l'association communale de Chasse Livry-Parfouru en mairie de Livry dans les délais impartis, s'est égaré parmi d'autres dossiers et la subvention de **120,00€**, qui devait leur être versée, ne l'a pas été.

**Décision du conseil** : versement à l'association communale de chasse Livry-Parfouru de la subvention de 120,00€. Adopté à l'unanimité.

### **34. Affaires diverses**

#### **Délivrance CNI et passeports**

Le maire expose au conseil que Mme Stéphanie LEFORT, sous-préfète de l'arrondissement de Vire, lui a proposé de participer au déploiement d'antennes pour les Cartes nationales d'identité et les passeports.

**Décision du conseil** : accord à l'unanimité, voir les modalités d'accompagnement de l'Etat. **A suivre.**

#### **Trottoirs rue Thiers**

Mme LESENECHAL : voir pour la réfection des trottoirs rue Thiers. **A suivre.**

#### **Calvaire de Caumont**

Voir en commission des travaux pour le maintien ou non des grilles du Calvaire. **A suivre.**

### **Prochaines réunions**

Réunion préparatoire : vendredi 25 novembre 2022, à 18 heures, à Caumont.

Réunion du conseil : lundi 12 décembre 2022 à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.